

Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation musicale
et chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux le 25 septembre 2017

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Réf :
Lettre 9 17-18 NL

Affaire suivie par :
Jean-Marie CANIARD
IA-IPR d'Education musicale

Téléphone :
05 57 57 38 19

Mél :
jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée 2017 – Éducation musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

Nommé au 1^{er} septembre dernier dans l'académie de Bordeaux, j'ai le plaisir de vous communiquer points de repères et informations utiles à la conduite de votre mission pour cette nouvelle année scolaire.

Madame Sylvie Walczak m'a dit votre engagement au quotidien auprès des élèves et votre implication au bénéfice de projets chorals ambitieux, vecteurs de formation citoyenne et artistique d'un grand nombre d'écoliers, collégiens et lycéens. Je tiens à saluer votre investissement, indispensable à la vitalité pédagogique et musicale de notre discipline qui a besoin de l'apport de chacun.

A l'occasion de notre prochaine rencontre, il me tarde de percevoir l'ampleur du rayonnement de votre action auprès des élèves, tant en cours d'éducation musicale au collège ou de musique au lycée qu'à l'occasion des concerts et spectacles publics que donnent avec qualité vos élèves choristes et instrumentistes.

Des professeurs parmi vous se sont présentés à des examens ou concours : qu'ils soient félicités pour leur démarche et leur réussite !

Je souhaite vivement inscrire la réflexion et l'action disciplinaires dans la continuité des travaux engagés sous l'impulsion de Madame Walczak.

Les chantiers ouverts et à faire fructifier méritent le maintien de toute notre attention :

- Développer des modalités d'enseignement encore davantage collaboratives faisant de l'élève l'acteur principal de ses apprentissages :
 - o Travail en équipes, démarche de projet notamment en EPI
 - o Différenciation des apprentissages à travers la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, mais aussi lors de démarches pédagogiques innovantes permettant à l'élève d'être placé en situation de réussite
- Mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'évaluation / auto-évaluation – toujours bienveillantes – aidant vraiment chacun à progresser avec confiance, estime de soi et ambition, avec l'appui du livret scolaire unique (LSU) et du DNB rénové
- Tirer profit d'usages du numérique innovants au service des apprentissages, aidant aussi l'élève à construire une culture citoyenne du numérique et des médias

Dans cette perspective, je dois pouvoir compter sur chacun de vous en toute confiance et vous en remercie par avance.

Poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire ; une nouvelle étape pour le collège et pour une École de la confiance

Le nouvel arrêté concernant l'organisation des enseignements au collège apporte souplesse et enrichissements au regard des précédents textes, en vue d'une mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire qu'il s'agit bien sûr de poursuivre, en donnant aux acteurs de terrain davantage de libertés, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, mobilisant avis du conseil pédagogique et décisions du conseil d'administration :

- Arrêté du 16-6-2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015, paru au JORF du 18-6-2017 (BOEN n° 22 du 22 juin 2017)

Une fiche est à votre disposition en ligne :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-aout/49/8/2017_DPrenree_fiche_09_801498.pdf

Par exemple, parmi les enseignements obligatoires, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) demeurent des enseignements complémentaires qui, désormais :

- peuvent commencer dès la 6^e
- ne sont plus contraints en nombre
- ne sont plus tenus d'être « classés » selon des thématiques, ces dernières pouvant être gardées selon les souhaits des équipes enseignantes

Précision importante : les EPI demeurent toujours inscrits dans le cadre des programmes d'enseignement disciplinaires.

Orientations nationales et académiques pour une École de la confiance

En journée de prérentrée en établissement, vous avez dû appréhender les orientations nationales et académiques de cette rentrée 2017 pour une École de la confiance.

L'accompagnement personnalisé doit y contribuer grandement ; la poursuite de sa mise en œuvre demeure essentielle au bénéfice de la différenciation des apprentissages, cette dernière étant liée à des démarches pédagogiques innovantes afin de permettre à chaque élève d'être placé en situation de réussite.

J'attire particulièrement votre attention sur le nouveau dispositif « Devoirs faits » à décliner auprès des élèves dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Ce dispositif est l'occasion d'engager dans les collèges une réflexion collective autour de l'organisation du travail personnel des élèves. Bien évidemment, chacun de vous s'est déjà interrogé au sujet du travail personnel de l'élève et des modalités qu'il peut prendre. Comme moi, vous mesurez la contribution originale pouvant être apportée par le professeur d'éducation musicale et chant choral à cette réflexion, au titre de la démarche de projet souvent mise en œuvre dans notre discipline, en appui sur les programmes d'enseignement de l'école au collège. Je vous engage donc bien volontiers à prendre votre part dans l'approche collective de ce dispositif en établissement.

Enseignement de l'éducation musicale au collège, du chant choral et de la musique au lycée

« Qu'elle soit produite ou perçue, la musique s'adresse d'abord à la sensibilité de chacun. En retour, celle-ci nourrit la raison qui permet de se forger une culture... qui étend à son tour l'horizon du sensible. Cercle vertueux... Mais aussi dialectique spécifique aux arts que le pédagogue ne peut cesser d'interroger pour exercer efficacement sa mission. Entre socle commun, programmes et ressources d'accompagnement, il dispose aujourd'hui d'un ensemble de références et de réflexions pour que les élèves découvrent grâce à lui le plaisir de la musique, le plaisir d'en faire, le plaisir d'en écouter, le plaisir d'en découvrir, le plaisir de la partager... Son plaisir. »

Vincent Maestracci,

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Programme d'enseignement de l'éducation musicale, en lien direct avec le socle de connaissances, de compétences et de culture, et ressources d'accompagnement

Il va sans dire que l'enseignement obligatoire de l'éducation musicale à l'école et au collège, l'enseignement de la musique en lycée et l'enseignement complémentaire de chant choral apportent une contribution particulière et spécifique à la formation générale et artistique de chaque élève, mais aussi à la formation du citoyen vivant les valeurs de la République.

Pour rappel, les arrêtés des Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) sont parus au *BOEN Spécial n° 11 du 26 novembre 2015*.

Présentées sous forme de fiches thématiques regroupées dans une arborescence problématisée, des ressources d'accompagnement à la mise en œuvre du programme d'enseignement de l'éducation musicale au cycle 4 sont à votre disposition sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Vous trouverez également en ligne de précieuses ressources d'accompagnement de la mise en œuvre des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3 sous ce lien :

<http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnementenseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

Je vous recommande tout particulièrement la fréquentation de ces ressources. Elles proposent des éclairages didactiques et pédagogiques afin d'aider les enseignants à s'emparer des programmes d'enseignement de la discipline du cycle 2 au cycle 4 et à les mettre en œuvre.

La chorale, un enseignement complémentaire de l'éducation musicale

L'enseignement obligatoire de l'éducation musicale et l'enseignement complémentaire de chant choral sont étroitement liés. La dynamique d'une chorale ne peut s'envisager sans un solide adossement à un enseignement obligatoire pour tous ; inversement, un enseignement obligatoire ne cesse de profiter des compétences acquises et des découvertes permises par le travail en chorale et les concerts réalisés. Pour autant, l'enseignement complémentaire de chant choral repose sur des spécificités qu'une ressource en ligne détaille via une fiche dédiée dont je vous encourage à partager avec collègues en établissement et partenaires :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education_musicale/33/6/11_RA_C4_EM_Lachorale_MD_570336.pdf

S'y trouvent exposés les compétences et objectifs développés par le chant choral qui contribuent à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour rappel, la dernière circulaire de référence en date « Ecole, collège et lycée – Chorales scolaires » a été publiée au *BOEN n° 46 du 15 décembre 2016*.

Les rencontres départementales 2017-2018

Soutenu par le Ministre et le Recteur, le rayonnement des chorales scolaires est très développé sur tout le territoire académique. Vecteur d'une dynamique territoriale fédératrice qui rapproche les parents de l'Ecole, chaque production chorale permet à de nombreux écoliers, collégiens et lycéens – parfois ensemble – de vivre un projet artistique ambitieux, aboutissement d'apprentissages construits dans la durée. Ce projet d'envergure nourrit et structure leur parcours d'éducation artistique et culturelle en établissement, mais aussi leur parcours citoyen et leur parcours avenir à l'occasion de la rencontre avec des professionnels du spectacle vivant (artistes, techniciens, etc.).

Les rencontres départementales de chorales s'inscrivent dans le parcours « Chante Aquitaine » proposée par la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat. Elles concernent un nombre croissant d'élèves sur le territoire académique : près de 20000 en 2016-2017 !

La Fédération académique Chante-Aquitaine est l'opérateur culturel pour l'organisation de ces rencontres. Elle regroupe l'ensemble des associations départementales qui œuvrent pour le rayonnement du chant choral en milieu scolaire, en cohérence et en complémentarité avec les établissements et les enseignants.

Structurés en réseau, des professeurs-relais se tiennent à la disposition de tous les enseignants et de tous les établissements. Ils interviendront lors des journées de formation à public désigné (sur invitation de ma part) « Parcours artistique et culturel chant choral, préparation des rencontres départementales » qui se tiendront selon le calendrier suivant :

- **Dordogne :**
 - o Jeudi 28 et vendredi 29 septembre 2017, au Clg Clos-Chassaing à PERIGUEUX
 - o Professeur-relais : Christelle Lemoine (christelle.lemoine@ac-bordeaux.fr)
- **Gironde :**
 - o Lundi 6 et mardi 7 novembre 2017, au Clg Jean Zay à CENON
 - o Professeur-relais : Jean-Claude Bouchardie (jc.bouchardie@gmail.com)
- **Landes :**
 - o Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2017, au Clg Jacques Prévert à MIMIZAN
 - o Professeur-relais : Florence Bouley (bouley.florence@orange.fr)
- **Lot et Garonne :**
 - o Lundi 18 et mardi 19 septembre 2017, au Clg Ducos du Hauron à AGEN
 - o Professeur-relais : Myriam Rullier (myriam.musique@wanadoo.fr)

- **Pyrénées Atlantiques :**

- o *Jazz'in school* : lundi 25 et mardi 26 septembre 2017, au Clg Marguerite de Navarre à PAU
- o *Jazz'in collège* : jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2017, au Clg Daniel Argote à ORTHEZ
- o Professeur-relais : Lionel Bergez (berlio64320@gmail.com)

Chaque enseignant impliqué dans un projet de rencontre doit se sentir responsable de la réussite du projet collectif et – au-delà du travail mené avec la chorale et/ou avec l'ensemble instrumental de son établissement – s'investir dans l'organisation concertée des rencontres, dans le strict respect du cahier des charges élaboré par les professeurs-relais. Une journée de bilan permet chaque année d'évaluer la mise en œuvre de ces parcours.

Enrichissement des répertoires

En marge de l'intéressante production d'arrangements musicaux relevant du talent de professeurs de la discipline, des ressources sont régulièrement affichées sur les sites disciplinaires académiques, afin de nourrir vos choix de répertoires à monter par les chorales de vos établissements.

En visitant le site de la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS), vous découvrirez de nombreuses autres œuvres créées par des chœurs scolaires depuis plusieurs années, au fil des différents festivals chorals de toutes les académies (<http://www.fnsc.fr>).

Certaines relèvent de compositions originales commandées à des compositeurs de renom par la FNCS, structure associative ayant noué de fructueux partenariats, par exemple avec l'Académie musicale de Villecroze et la SACEM.

En mars 2018, le séminaire annuel de la FNCS se tiendra dans l'académie de Créteil.

Enseignement de la musique au lycée

La part que prennent les enseignements artistiques en lycée dans la réussite des élèves au baccalauréat demeure significative, tant concernant les candidats aux épreuves de série L, que concernant ceux inscrits en épreuve facultative (toutes séries).

Programmes limitatifs

Pour rappel, les œuvres et thèmes de référence des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2017-2018 et pour la session 2018 du baccalauréat ont été publiés au *BOEN n° 45 du 8 décembre 2016*.

Enseignement de spécialité, série L

- **Johann Sebastian Bach : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BWV 106, (Actus Tragicus) :**
 - o Choeur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*
 - o Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken*
 - o Aria (basse) : *Bestelle dein Haus*
 - o Choeur : *Es ist der alte Bund*
- **Claude Debussy : *Sonate pour flûte, alto et harpe***
- **Le jazz et l'Orient**
 - o Ibrahim Maalouf, *They don't care about us*, in album *Diagnostic*
 - o Rabih Abou-Khalil, *Mourir pour ton décolleté*, in album *Songs for Sad Women*
 - o Avishai Cohen, *Aurora*, in album *Aurora*
 - o Jasser Haj Youssef, *Friggya*, in album *Sira*
 - o Marcel Khalifé, *Caress*, in album *Caress*

Option facultative, toutes séries

- **Maurice Ravel : *Concerto pour la main gauche***
- ***L'affaire Tailleferre*, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014)** au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches
- ***Birdland***
 - o In album *Heavy weather – Weather Report* (1977)
 - o In album *Extensions – The Manhattan Transfer* (1979)
 - o In album *Back on the Block – Quincy Jones* (1989)
 - o In album *Minimal Movie – Ensemble Hyperion* (2000)

Les œuvres retenues dans ces programmes limitatifs ne sont pas réservées à l'enseignement de la musique au lycée ; certaines peuvent opportunément enrichir le corpus des œuvres de référence des séquences pédagogiques d'éducation musicale que conçoit chaque professeur pour ses collégiens.

Des ressources pédagogiques concernant ces programmes limitatifs demeurent disponibles sur les sites disciplinaires national et académiques. Un webdocumentaire sur *L'affaire Tailleferre* est disponible sur le site de Canopé.

Comme chaque année, des journées d'information sur les œuvres et les modalités de déroulement de l'épreuve facultative de musique au baccalauréat se tiendront vers février ou mars 2018.

Inscriptions individuelles en stage de formation continue

Dans le cadre du Plan académique de formation (PAF) 2017-2018, une campagne d'inscription à des stages de formation continue est actuellement ouverte jusqu'au 29 septembre 2017 inclus.

Cette possibilité que vous avez de procéder à votre inscription individuelle en formation s'effectue en deux étapes (Cf. courrier de la DAFPEN en date du 6 septembre dernier adressé à votre attention dans les établissements scolaires) :

- 1) La consultation du plan académique de formation afin de sélectionner les modules de votre choix sur l'application Sofia : <http://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>
- 2) Votre inscription sur l'application GAIA en suivant la procédure indiquée dans la vidéo accessible ici : <http://ent2d.ac-bordeaux.fr/mediacad/m/11421>

Pour toute difficulté, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse dafpen@ac-bordeaux.fr

Je vous engage vivement à profiter de cette offre de formation, occasion de rencontrer collègues, artistes et professionnels de la culture, notamment en vous inscrivant au stage à inscriptions individuelles « L'innovation et l'exploration de nouvelles pratiques pédagogiques ».

Les références de ce stage (décentralisé en département) budgétisé pour 150 professeurs sont :

- Dispositif **17A0041114** : « Education musicale : pratiques innovantes »
- Module **41483** : « Pratiques innovantes en éducation musicale »

Au PAF de notre discipline, est également prévu un stage à public désigné (sans nécessité de s'inscrire individuellement) à l'attention des professeurs qui enseignent la musique au lycée : « Programmes et pratiques musicales en lycée ».

Education artistique et culturelle : un parcours à co-construire à partir des enseignements

L'article L 121-1 du Code de l'éducation reconnaît dorénavant l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves et précise que : « L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques » et qu'elle « favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. ».

Annexé à l'arrêté paru au *BOEN n° 28 du 9 juillet 2015*, le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle fixe les grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours, du cycle 1 au cycle 4.

Musique et Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat

La musique au sein de l'action culturelle doit être envisagée en considérant ses spécificités liées à la fois au territoire Aquitain et au fait qu'elle regroupe des réalités musicales très différentes allant de l'Opéra aux musiques actuelles, ou encore des rencontres chorales aux ateliers de pratique artistique. Elle est étroitement liée au champ disciplinaire que représente l'éducation musicale.

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le PEAC a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il repose sur trois piliers : des rencontres, des pratiques et des connaissances. Il doit permettre à chaque élève de construire tout au long de sa scolarité obligatoire, un « parcours » lui permettant de rencontrer des œuvres, d'en comprendre le sens et d'en appréhender le contexte. Ces parcours s'enrichissent des partenariats avec des artistes ou structures culturelles, aussi bien évidemment des pratiques mises en œuvre dans le cadre des enseignements artistiques obligatoires.

Pour la mise en place du PEAC, des actions sont proposées par la DAAC. Co-construits avec les partenaires et acteurs territoriaux, ils ont fait l'objet d'une validation pédagogique.

Les propositions se déclinent selon 3 axes :

1. Actions académiques 2017-2018
2. Ateliers artistiques et scientifiques
3. Résidences d'artistes

Ces propositions sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://www.ac-bordeaux.fr/cid116548/offre-culturelle-rentree-2017.htm>

Des stages sont également organisés en lien avec ces parcours.

Eric Boisumeau, conseiller académique pour les arts et la culture, en charge de la musique auprès de la DAAC, est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'ensemble de ces actions.
Tél. : 05.57.57.35.90 / 06.85.82.86.06 – Courriel : eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

A compter de cette rentrée, l'évaluation de la valeur professionnelle des agents de la fonction publique (dont les enseignants) fait l'objet d'une rénovation. La carrière de chacun est accompagnée avec des « rendez-vous de carrière » à des moments clés de son parcours professionnel.

Cette réforme de l'évaluation consiste en :

- L'affirmation du principe de l'accompagnement continu tout au long de la carrière (accompagnement personnel et/ou collectif), lequel constitue une opportunité pour :
 - o Favoriser le développement personnel et professionnel des agents
 - o Permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière
- La fin de la notation et des trois cadences d'avancement au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle
- Trois rendez-vous de carrière, instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6^e, au 8^e et au 9^e échelon.

Le rendez-vous de carrière

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Je saisis l'occasion d'attirer votre attention sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1-7-2013 – JORF du 18-7-2013).

Publié au *BOEN n° 30 du 25 juillet 2013*, ce texte sera de référence en vue de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences des professeurs et personnels d'éducation.

Dorénavant, l'inspecteur proposera au professeur un rendez-vous de carrière dont l'annonce se fera via l'application SIAE dédiée et dans la messagerie professionnelle / i.prof. Le rendez-vous de carrière reposera sur :

- Une séance de cours observée par l'inspecteur, avec éventuelle présence du chef d'établissement
- Un entretien individuel entre le professeur et l'inspecteur
- Un entretien individuel entre le professeur et son chef d'établissement

Le rendez-vous de carrière donne lieu à l'élaboration d'un compte-rendu prévu réglementairement. Concernant les enseignants du second degré, le compte-rendu de l'inspecteur et le compte-rendu du chef d'établissement seront adressés au Recteur d'académie.

Une circulaire académique exposant la procédure et les modalités du nouveau processus d'évaluation sera tout prochainement adressée à votre attention dans tous les établissements.

Afin de guider l'appropriation par chacun de ces nouvelles modalités et d'aider les personnels à préparer leur rendez-vous de carrière, une information détaillée sera prévue dans chaque collège et chaque lycée par le chef d'établissement.

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver en ligne textes de référence et documents explicatifs :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Engagement et action collective

C'est par la qualité de vos pratiques tant pédagogiques que musicales et la pertinence des réalisations artistiques mobilisant vos élèves au fil d'apprentissages inscrits dans la régularité tout au long de l'année scolaire que l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral tient la place qui doit être la sienne dans le parcours de formation générale et artistique de chaque jeune citoyen.

Votre contribution au développement du travail en équipes d'établissement, notamment au sein de celles impliquées dans des actions d'expérimentation, est précieuse. L'innovation pédagogique constitue en effet une force afin de nourrir des initiatives de contenus d'enseignement et d'actions de liaison école/collège, collège/lycée, mais aussi lycée/enseignement supérieur, répondant aux besoins des élèves.

Mission de professeur Interlocuteur académique pour le numérique (IAN)

A compter de la présente rentrée, Monsieur Rémi Massé (remi.masse@ac-bordeaux.fr) porte la mission d'Interlocuteur académique pour le numérique en éducation musicale, Monsieur Marc Bouny qui assurait cette mission auparavant ayant souhaité passer le relais.

Je les remercie tous deux pour leur bel investissement au service de la discipline et du développement des usages du numérique au bénéfice des apprentissages des élèves.

L'éducation musicale en ligne – Portail national Eduscol et site de l'Académie de Bordeaux

Vous pouvez retrouver l'Editorial de rentrée de Monsieur Vincent Maestracci, Inspecteur général de l'éducation nationale, et de nombreuses informations liées à l'actualité de notre discipline sur :

- Le portail national Education musicale sur Eduscol
 - o <http://eduscol.education.fr/education-musicale/editorial.html>
- Les pages disciplinaires du site de l'Académie, à l'adresse :
 - o <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

De précieuses ressources que je vous invite à consulter régulièrement s'y trouvent à votre disposition : textes officiels, documents didactiques et pédagogiques, calendriers des formations, agenda des rencontres de chorales, etc.

Liste de diffusion

Afin de favoriser les échanges entre professeurs de la discipline dans l'académie, une liste de diffusion a été créée. Elle compte à ce jour plus de 250 professeurs. Si vous souhaitez rejoindre cette liste, il vous est encore possible de vous inscrire auprès de Monsieur Régis Lebrun : regis.lebrun@ac-bordeaux.fr

Me tenant à votre écoute, je suis notamment joignable par le biais de mon adresse électronique de messagerie professionnelle : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Je souhaite la bienvenue aux enseignants nommés à compter de cette rentrée dans l'académie et - à tous - une excellente année scolaire, riche de nombreux projets pédagogiques et forte de réalisations artistiques de grande qualité permettant à nos élèves de grandir collectivement avec épanouissement personnel vers la réussite de chacun.

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Marie CANIARD